



pays de l'or
AGGLOMÉRATION

GUIDE DE LA
*Petite
enfance*

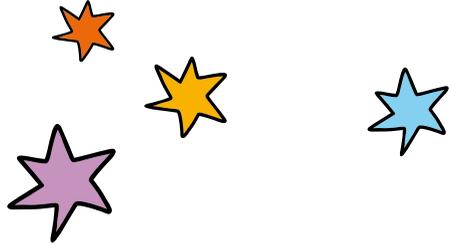
TOUS LES
MODES D'ACCUEIL
EN PAYS DE L'OR



CANDILLARGUES - LA GRANDE MOTTE
LANSARGUES - MAUGUIO CARNON
MUDAISON - PALAVAS-LES-FLOTS
SAINT-AUNÈS - VALERGUES

www.paysdelor.fr

Sommaire



CHOISIR
SON MODE DE GARDE Page 4-5

COMMENT S'INSCRIRE Page 6-7

LES STRUCTURES D'ACCUEIL Page 8 à 18

★ *Accueil collectif*

★ *Accueil individuel*

★ *Accueil occasionnel ou régulier*

★ *Relais Assistants maternels*

★ *Lieux d'accueil parents/enfants*

IDÉES REÇUES Page 19



Édito



Le Pays de l'Or est présent à tous les moments de la vie. De l'aurore au crépuscule, les agents sont à votre service pour vous aider dans votre quotidien. L'accueil des jeunes enfants est un élément majeur de cette politique. Nous savons trop que c'est un atout décisif pour la reprise d'une activité professionnelle.

La Communauté d'Agglomération a, au côté des 8 communes et de la Caisse d'Allocations Familiales, des actions multiples pour accompagner les plus jeunes d'entre nous : restauration scolaire de qualité, équipements sportifs, dont 4 piscines, ou des centres de loisirs. Plus largement, c'est pour les jeunes générations que nous nous efforçons de mener des politiques volontaristes dans tous nos domaines de compétences, pour faire de notre territoire un territoire vertueux.

Avec différents modes de garde, le Pays de l'Or est présent dès le plus jeune âge. Le document que vous avez entre les mains est là pour vous guider dans votre choix et vous aiguiller dans vos démarches. Avec Jean-Louis BOUSCARAIN, Vice-Président chargé de l'enfance, nous vous souhaitons de prendre la bonne décision pour l'épanouissement de votre ou de vos petit(s) citoyen(s) en herbe.

Stéphan Rossignol,

Président de l'Agglomération du Pays de l'Or,
Maire de La Grande Motte, Conseiller régional



COMMENT CHOISIR SON MODE DE GARDE ?

Crèche ou « nounou » ? Besoin d'un mode de garde régulier ou occasionnel ?



Petit tour d'horizon des critères pour déterminer la solution la plus adaptée à vos besoins :

TYPES D'ACCUEIL

★ *Accueil collectif*



LES CRÈCHES COLLECTIVES

Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Votre enfant est gardé avec d'autres enfants de son âge dans une structure pédagogique, dirigée par une infirmière-pédiicultrice ou une éducatrice diplômée.

- Âge : de 2 mois ½ à la scolarisation de l'enfant

« Nos deux enfants sont encadrés par des professionnels de la petite enfance avec lesquels ils font beaucoup d'activités d'éveil »

« Ma fille unique apprend à partager et à vivre avec d'autres enfants de son âge »

★ *Accueil individuel*

LES ASSISTANTES MATERNELLES

(cf. RAM p17)

Votre enfant est gardé au domicile de l'assistante maternelle, professionnelle de la petite enfance, titulaire d'un agrément *

- Âge : de la naissance aux 10 ans de l'enfant
- 4 enfants max. par assistante maternelle
- Temps plein ou partiel
- Horaires personnalisés selon besoins & disponibilités
- Coût : vous rémunérez directement l'assistante maternelle en lui établissant un contrat de travail

* Agrément délivré par le Président du conseil départemental après avis de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

« Ma fille est très craintive. Sa nounou est devenue mon relais auprès d'elle »



LES CRÈCHES FAMILIALES

Votre enfant est gardé chez une assistante maternelle agréée, rattachée à l'équipe des crèches collectives.

Les assistantes maternelles **se regroupent régulièrement** avec tous les enfants **dans une structure d'accueil**

- Âge : de 10 semaines à 4 ans
- Temps plein ou partiel
- Horaires déterminés
- Coût : selon barème CNAF

« Mon enfant bénéficie de la garde individuelle chez l'assistante maternelle tout en bénéficiant des activités de la crèche »

FRÉQUENCES DE GARDE

★ *Accueil occasionnel*



Votre enfant est accueilli à la journée ou à l'heure selon les places disponibles dans une crèche collective ou chez une assistante maternelle, pour une durée limitée, de façon occasionnelle :

- Garde temporaire dans les créneaux horaires d'ouverture
- Réservation à l'avance : à renouveler à chaque besoin de garde
- Coût : vous payez sur la base des heures de présence réelles de l'enfant

« Je garde mon fils à la maison. Parfois j'ai besoin de le faire garder pour me rendre à des rendez-vous »

★ *Accueil régulier*



Votre enfant est gardé toute l'année à temps partiel ou complet en crèche collective ou chez une assistante maternelle :

- **Coût en crèche collective :** vous payez mensuellement selon le barème de la CNAF
- **Coût chez une assistante maternelle :** c'est vous qui êtes l'employeur. Vous établissez un contrat de travail. (cf. RAM p17)

« Mon mari et moi travaillons tous les deux »





COMMENT S'INSCRIRE ?

★ Choisir la crèche *collective* ou *familiale*

#1 Je télécharge le dossier familial unique (DFU BB)
Téléchargeable sur le site internet www.paysdelor.fr

#2 Après l'avoir complété,
je le dépose dans mon antenne administrative :

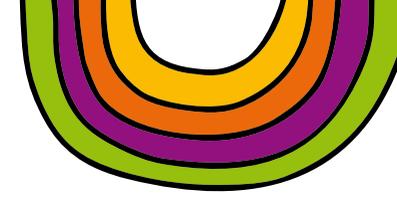


J'habite Candillargues,
Lansargues, Mauguio,
Mudaison, Saint-Aunès,
Valergues :
ANTENNE ADMINISTRATIVE
DE MAUGUIO
Chemin de Bentenac
34130 MAUGUIO
04 67 06 01 57
mde.mauguio@paysdelor.fr



J'habite La Grande Motte :
ANTENNE ADMINISTRATIVE
DE LA GRANDE MOTTE
Place du 1er Octobre 1974
34280 LA GRANDE-MOTTE
04 67 12 85 20
accueil.lgm@paysdelor.fr

J'habite Carnon, Palavas-Les-Flots :
ANTENNE ADMINISTRATIVE DE PALAVAS-LES-FLOTS
Route de la Tramontane
34250 PALAVAS LES FLOTS
04 67 20 18 35
accueil.palavas@paysdelor.fr



#3 La commission d'admission attribue les places
au mois d'Avril pour une rentrée en Septembre. Chaque demande est examinée
et les places sont attribuées tout au long de l'année en fonction des disponibilités
de chaque structure d'accueil et des critères d'attribution.

#4 Chaque famille est prévenue par courrier de la décision prise
par la commission d'attribution.

★ Choisir son *assistante maternelle*

Je prends contact avec le R.A.M. (Relais des Assistants Maternels) Lieu d'information,
d'orientation d'échange, d'écoute et d'accompagnement, le Relais s'adresse aux Assistants
Maternels, aux parents et à leurs enfants : information générale en matière de droit du travail,
statut des assistants maternels, aide à la rédaction du contrat, il vous propose un accueil
individualisé sur rendez-vous pour vous informer sur les différents modes de garde et vous aider
à trouver celui le plus adapté à votre situation (*voir coordonnées page 17*).

★ Besoin d'être orienté ?

Prenez rendez-vous
avec le ou la *Coordinatrice
Petite Enfance*

RDV dans votre antenne de référence
(voir page de gauche)

Il ou elle vous accompagne et vous oriente
dans votre choix de mode d'accueil.

Ses missions :

- Développer le projet intercommunal dans le secteur de la Petite Enfance et mettre en place les commissions d'admission en lien avec les élus des communes.
- Gérer les demandes d'accueil dans les structures Petite Enfance.



LES STRUCTURES D'ACCUEIL

commune par commune

Repérez vos critères de sélection grâce aux pictogrammes :



Places en crèche collective



Places en crèche familiale



Âge minimum et maximum des enfants



Horaires & jours de semaine

2

Nombre de places



Temps complet



Temps partiel



Accueil régulier



Accueil occasionnel



Repas du midi



Inscriptions et tarifs



MUDAISON



La structure « Aigue-Vive » est un établissement d'accueil COLLECTIF ET FAMILIAL accueillant les enfants dans ses locaux et au domicile des assistantes maternelles rattachées à l'équipe de la structure.

Lieu d'éveil qui propose un espace sécurisant permettant à l'enfant de faire partie intégrante du lieu et de se sentir en confiance.

Aigue Vive

Chemin Communal de Lattes
34130 MUDAISON
04 67 55 81 82
creche.mudaison@paysdelor.fr



10 semaines > 4 ans

40



12



De 7h30 à 18h30
du lundi au vendredi



OU



OU



Repas du midi



Inscriptions et tarifs :

À votre antenne administrative de Mauguio (voir page 6)
Tarifs selon le barème de la CNAF



LA GRANDE MOTTE

Mar' Motte
 Crèche Collective
 347 Allée des jardins
 34280 LA GRANDE-MOTTE
 04 67 29 59 10
 creche.lgm@paysdelor.fr



Âge 10 semaines > 4 ans

40

De 7h30 à 18h30
 du lundi au vendredi

Temps
 Complet ou Partiel

Accueil
 Régulier ou Occasionnel

Repas du midi

Inscriptions et tarifs :
 À votre antenne administrative de La Grande Motte
 (voir page 6)
 Tarifs selon le barème de la CNAF

Lieu d'éveil qui a pour objectif de favoriser et améliorer la qualité des échanges avec les enfants en leur offrant un nouveau mode de communication.

LA GRANDE MOTTE

La Halte-Garderie
 Halte-Garderie Collective
 247 Allée André Malraux
 34280 LA GRANDE-MOTTE
 04 99 63 27 67
 haltegarderie.lgm@paysdelor.fr



Âge 10 semaines > 4 ans

20

De 8h30 à 12h
 et de 13h30 à 17h30
 du lundi au vendredi

Temps
 Complet ou Partiel

Accueil
 Régulier ou Occasionnel

Lieu d'éveil accueillant où l'enfant va pouvoir s'épanouir dans la vie en collectivité.

Inscriptions et tarifs :
 À votre antenne administrative de La Grande Motte
 (voir page 6)
 Tarifs selon le barème de la CNAF

MAUGUIO



Lieu d'éveil qui favorise le bon développement moteur et psychique de l'enfant grâce à un environnement varié, adapté et rassurant.

Maison des enfants 1

Crèche Collective
Chemin de Bentenac
34130 MAUGUIO
04 67 91 22 49
mde.multiaccueil@paysdelor.fr

Âge 10 semaines > 4 ans

90

De 7h30 à 18h30
du lundi au vendredi

Temps
Complet ou Partiel

Accueil
Régulier ou Occasionnel

Repas du midi

Inscriptions et tarifs :
À votre antenne administrative de Mauguio (voir page 6)
Tarifs selon le barème de la CNAF



MAUGUIO



Lieu d'éveil, d'apprentissage et de sociabilisation, elle propose une démarche d'accompagnement du jeune enfant vers la scolarisation.

Maison des enfants 2

Crèche Collective
Chemin de Bentenac
34130 MAUGUIO
04 67 06 87 24
mde.multiaccueil2@paysdelor.fr

Âge 18 mois > 4 ans

36

De 7h30 à 18h
du lundi au vendredi

Temps
Complet ou Partiel

Accueil
Régulier ou Occasionnel

Repas du midi

Inscriptions et tarifs :
À votre antenne administrative de Mauguio (voir page 6)
Tarifs selon le barème de la CNAF



CARNON



Lieu d'éveil qui favorise le développement harmonieux en soutenant l'enfant dans la reconnaissance de ses émotions et ses désirs.

Les Mouettes
 Crèche Collective
 Rue Jean Baptiste Solignac
 34280 CARNON
 04 67 68 46 47
 creche.mouettes@paysdelor.fr



Âge 10 semaines > 4 ans

24



De 7h30 à 18h30
du lundi au vendredi

Temps



ou



Accueil



ou



Repas du midi



Inscriptions et tarifs :

À votre antenne
administrative
de Palavas-les-Flots
(voir page 6)

Tarifs selon le barème
de la CNAF



CANDILLARGUES



Lieu d'éveil, d'apprentissage et de sociabilisation, qui permet à l'enfant d'être reconnu en tant qu'individu unique au sein du groupe.

Les Moustics
 Crèche Collective
 Route de la mer
 34130 CANDILLARGUES
 04 67 29 10 08
 creche.moustics@paysdelor.fr



Âge 20 mois > 4 ans

28



De 7h30 à 18h30
du lundi au vendredi

Temps



ou



Accueil



ou



Repas du midi



Inscriptions et tarifs :

À votre antenne
administrative
de Mauguio (voir page 6)
Tarifs selon le barème
de la CNAF



PALAVAS-LES-FLOTS

Les Pitchouns

Crèche Collective & Familiale
Rue du Labech
34250 PALAVAS-LES-FLOTS
04 67 50 91 94
creche.pitchouns@paysdelor.fr



Lieu d'éveil qui propose à l'enfant d'acquérir la notion de respect des autres, de s'épanouir et grandir de façon sociable et autonome.



Âge 10 semaines > 4 ans

40



3



De 7h30 à 18h30
du lundi au vendredi

Temps



ou



Accueil



ou



Repas du midi



Inscriptions et tarifs :

À votre antenne
administrative
de Palavas-les-Flots

(voir page 6)

Tarifs selon le barème
de la CNAF



MAUGUIO



Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, d'échange, d'écoute et d'accompagnement, le Relais s'adresse aux Assistant(e)s Maternel(le)s, aux parents et à leurs enfants. Il s'agit d'un lieu d'orientation et d'accès aux renseignements sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire, information générale en matière de droit du travail, du statut des assistants maternels, aide à la rédaction du contrat... Ce service concerne aujourd'hui près de **200 assistant(e)s maternel(le)s** sur le territoire. Des animations collectives sont proposées aux assistant(e)s maternel(le)s et des enfants qu'ils (elles) accueillent et organisées par des professionnels de la petite enfance, pour partager des moments ludiques et conviviaux.

Le Relais Petite Enfance

Maison des enfants
Chemin de Bentenac
34130 MAUGUIO
04 67 06 89 73
ram@paysdelor.fr



Âge 10 semaines > 4 ans



Lundi de 13h à 16h30
Mardi de 13h à 15h30
Mercredi de 9h à 12h /
13h à 17h
Jeudi de 14h à 17h30
Vendredi de 13h à 16h

Pendant les vacances
scolaires, du lundi au
vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h à 16h.



SERVICE GRATUIT

Il vous propose un accueil individualisé sur rendez-vous pour vous informer sur les différents modes de garde et vous aider à trouver celui le plus adapté à votre situation.

AGGLOMÉRATION DU PAYS DE L'OR



Lieux dédiés à l'ensemble des familles pour les soutenir, sans contrainte, dans l'exercice de leur fonction parentale et éducative, les LAEP permettent de :

- ★ préparer parents et enfants à la séparation avant l'accueil dans un mode de garde ou l'entrée à l'école maternelle par exemple ;
- ★ participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant ;
- ★ favoriser le passage entre le milieu familial et le milieu social ;
- ★ rompre l'isolement d'un certain nombre de parents par la création de liens avec d'autres adultes ;
- ★ apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par l'échange avec d'autres parents ou avec des professionnels.

Pour tout renseignement complémentaire, rapprochez-vous de l'antenne administrative dont vous dépendez. (cf. p6)



L'association «Jouons en Ludothèque» propose sur le territoire du Pays de l'Or, 4 Lieux d'Accueil Parents Enfants dont l'entrée est libre, gratuite et anonyme :

★ CHRYSALIDE

à La Maison des Enfants - Mauguio, les mardis de 10h à 12h30

> de la naissance à l'âge de la marche

★ FARANDOLE

à la Maison des Enfants - Mauguio, les Jeudis de 14h à 18h

> de la naissance à 6 ans

★ LES ALIZÉS

à la salle des Cistes - Carnon, les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois de 14h à 18h et tous les lundis pendant les vacances scolaires

> de la naissance à 6 ans

★ LES ALIZÉS

au centre de loisirs - La Grande Motte, les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} lundis du mois de 14h à 18h

> de la naissance à 6 ans



idées reçues



« C'est impossible d'avoir une place en crèche »

C'est FAUX : Toutes les familles du territoire peuvent avoir une place en crèche, quelque soit la situation financière, familiale ou face à l'emploi.

« Je suis obligé de mettre mon enfant toute la semaine à la crèche »

C'est FAUX : Plusieurs types d'accueil sont possibles, de 1 à 5 jours, en journée complète ou demi-journée.

« Je paierai forcément plus cher si j'emploie une assistante maternelle »

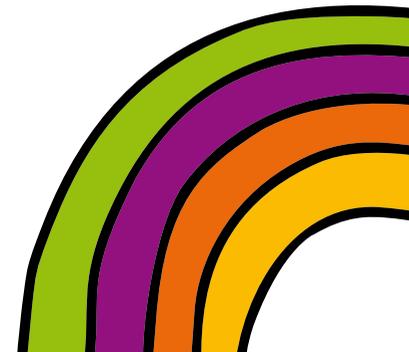
C'est FAUX : Le Relais Assistants Maternels peut calculer la participation financière afin de pouvoir comparer avec la crèche.

« Il faut faire une demande dès le début de sa grossesse »

C'est FAUX : Ce n'est pas une obligation mais les parents peuvent venir se renseigner sur les différents modes de garde auprès des antennes administratives de la collectivité.

« Une fois la rentrée scolaire de septembre passée, les enfants ne sont plus acceptés en crèche »

C'est FAUX : Des enfants peuvent être accueillis en crèche tout au long de l'année, en fonction des places disponibles.



**ANTENNE ADMINISTRATIVE
DE MAUGUIO**

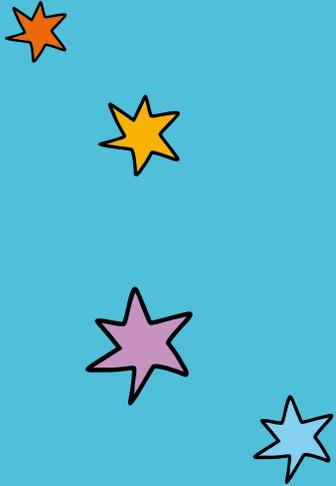
Chemin de Bentezac
34130 MAUGUIO
04 67 06 01 57
mde.mauguio@paysdelor.fr

**ANTENNE ADMINISTRATIVE
DE LA GRANDE MOTTE**

Place du 1er Octobre 1974
34280 LA GRANDE-MOTTE
04 67 12 85 20
accueil.lgm@paysdelor.fr

**ANTENNE ADMINISTRATIVE
DE PALAVAS-LES-FLOTS**

Rue de la Tramontane
34250 PALAVAS LES FLOTS
04 67 20 18 35
accueil.palavas@paysdelor.fr



Nos partenaires :



pays de l'or
AGGLOMÉRATION

www.paysdelor.fr